LE GALERIEN

Avril 2022 (Spécial Services Sociaux)

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

Compte rendu CDAS du 31/03/2022

Note d'orientation 2022

Le président nous a présenté la note d'orientation pour 2022.
Les principaux points étaient
- Le montant total des crédits alloués aux départements : 107,65 M€.
- Restructuration du réseau EPAF avec la vente de 14 résidences.
- Régionalisation de l'action sociale, avec une promesse de maintenir un délégué dans chaque département… mais un délégué pouvant gérer plusieurs départements… Certains délégués auront en plus une mission d'expert dans le pôle de compétence métier en région.
Les délégués départementaux ne seront plus recrutés par le vote du CDAS local, c'est-à-dire par les représentants du personnel, mais sur dossier par le délégué régional seul.
- Les prestations : une enquête a été diligentée auprès des agents pour connaître leurs priorités en matière d'action sociale et d'aide à la parentalité. En 2022, cette enquête se poursuivra en matière de restauration.
A ce sujet, nous avons demandé à ce que l'ensemble des aides et prestations soient mieux relayées auprès des agents.
.
Nous avons voté contre cette réforme, en concordance avec les raisons évoquées dans notre liminaire.(ci-jointe)

Crédits d'Actions Locales (CAL) 2022

Les sorties prévues pour actifs et retraités

- le 7 mai, cabaret spectacle à DANCHARIA ::
Départ de Pau, arrêt Orthez et Bayonne.
Temps libre pour quelques achats.
Déjeuner spectacle Flamenco
Participation par agent : 25 €

-le 25 juin, Pic du Midi de Bigorre
Départ Bayonne, arrêt Orthez et Pau
Matin visite guidée de Bagnères de Bigorre, joyau de l'architecture pyrénéenne, pique-nique.
A 14h montée vers l'observatoire du Pic du Midi : visite, découverte libre de l'espace muséographique, projection dans le Planétarium.
Participation par agent : 40 €

Suite aux décisions prises lors du précédent CDAS, 3 jeunes bénéficient de l'aide de 100 € pour passer le BAFA.

Arbre de Noël:

Le cirque a été retenu.
Ce sera le 23/11 à Bayonne et le 7/12 à Pau pour les enfants de 3 à 12 ans.
Le retour du jouet n'est toujours pas d'actualité, ce sera donc des cartes e-cado pour les 0-14 ans.

Nous avons fait remonter que certains collègues avaient des difficultés pour obtenir les cartes cadeaux sur internet.
Si c'est votre cas, vous pouvez contacter MME LAFFARGUE au service RH.

En fonction du succès rencontré par ces actions et du budget restant, il pourra être proposé des sorties ado à Soustons et au Stade d'eaux vives et/ ou un pack soutien scolaire et développement personnel et/ou un abondement des e-cado

Pour 2023, nous avons demandé une réunion préparatoire à l'utilisation du CAL bien en amont pour que la déléguée ait le temps de solliciter les prestataires.

Point restauration

Le Ticket restaurant passe de 5,81 à 5,84, bien loin de notre revendication d'un ticket restaurant à 10 € avec une prise en charge de 60 % par l'employeur
La subvention est à 1,29 € et le reste à charge par agent ne peut être inférieur à 2,50 €.
Le RIA de PAU accueillera fin juin des ressortissants ukrainiens.

Compte rendu annuel du Service Social

L'année 2021 a été, comme 2020, impactée par la crise et marquée par
-les conditions de travail durant la crise sanitaire, dont le télétravail
- l'accompagnement lors de situation de maladie ou de décès

Le service social du département est composé de 2 assistantes sociales (ASS) et d'un médecin de prévention.

Leurs missions s'articulent autour de 2 axes:

1 - l'accompagnement social individualisé.
Les effectifs du département sont de 1188 actifs et 2378 pensionnés.
Les assistantes sociales ont reçu 153 personnes pour des problématiques de
- santé (39%)
- vie professionnelle (21%)
- vie familiale (18%)
- logement (13%)
- budget (9%)
Une convention est passée avec une conseillère en économie sociale et familiale, vers laquelle les ASS peuvent orienter les agents en cas de besoin.
Les ASS peuvent accorder des aides pécuniaires et des prêts sociaux.
Le service RH leur signale les absences supérieures à 3 semaines pour leur permettre de rentrer en contact avec les agents concernés et leur apporter leur aide si besoin.

2- les interventions dans les collectifs de travail.
Les ASS effectuent des visites de service pour faire connaître les missions du service social, recueillir des informations sur les services, se familiariser avec les unités de travail pour faciliter les interventions d'urgence.
Elles participent aussi à l'accueil des nouveaux arrivants dans le département.
Outre la prise en charge depuis le 1er avril de 8 séances d'accompagnement psychologique remboursée par an, il existe une plateforme d'écoute et de soutien téléphonique gratuite et anonyme.

Action en partenariat avec la MGEFI

Monique LAFON, correspondante MGEFI Prévention 64, nous a présenté le projet qui sera réalisé sur 3 ans.
Des ateliers Prévention «sport-santé» de 3 h sur Bayonne et Pau se feront à l'automne ;
Nous avons rappelé que ces ateliers en partenariat avec la MGEFI étaient organisés sous couvert d'autorisation d'absence.

Fonds d'Innovation Locale (FIL)

Le FIL a été lancé en 2019 : 112 propositions ont été présentées et 21 projets réalisés dans des domaines divers comme l'aide aux aidants, aux retraités ou aux personnes en situation de handicap, la santé, l'alimentation, le sport…
Il en est ressorti un bilan globalement positif et le dispositif est relancé pour 2022.
Au niveau national, Solidaires Finances regrette que les représentants du personnel soient écartés de prises de décisions touchant la vie quotidienne des agents.
Pour 2022, notre déléguée Pascale GUINLE a soumis plusieurs idées, comme le conseil aux aidants, un psychologue pour échanger par petits groupe sur des problématiques, atelier de sophrologie, des aides informatiques pour les retraités…
Elle nous a demandé de lui faire remonter par mail nos propositions.

****

Notre liminaire :

Monsieur le président,

Solidaires Finances *considère, qu'avec la forte progression de l'inflation, et les très faibles revalorisations des traitements, l'action sociale est au cœur des préoccupations des agents de l'État, titulaires ou non, actifs ou retraités.*
L'action sociale doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs, et apporter une solution aux difficultés de tous ceux et de toutes celles qui sont confrontées aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de

solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis, et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents.
Malheureusement, depuis de trop nombreuses années, les agents publics sont devenus les boucs émissaires présentés comme la principale cause de tous les maux de notre société. Trop nombreux, trop coûteux, trop privilégiés…
Face à cette caricature, le gouvernement continue de pratiquer la liquidation de la fonction publique et de ses services publics.
Dans ce contexte d'austérité grandissante, l'action sociale interministérielle prend tout son sens.

*Pour **Solidaires Finances,** un budget qui s'inscrit dans la continuité de la régression drastique mise en œuvre depuis plusieurs années ne peut plus être accepté.*

*Pour **Solidaires Finances**, l'action sociale ministérielle est en danger, et dans le «collimateur» de nos responsables politiques.*
Pour preuve la volonté, sans réelle dialogue avec les représentants du personnel, de vendre au secteur privé une grande partie de nos résidences de tourisme EPAF.
Cette décision est lourde de conséquence : c'est la porte ouverte à d'autres remises en cause, à d'autres abandons. Les prétextes ne manqueront pas, rationalisation, baisse des effectifs, manque d'attraits...
C'est surtout un signe de non reconnaissance des missions dévolues à Bercy et aux agents qui les exercent.
Cette absence de reconnaissance est illustrée également par les attaques contre le réseau des délégué.e.s d'action sociale que le ministère voudrait régionaliser, après lui avoir ôté une partie de ses prérogatives, en voulant l'éloigner physiquement un peu plus de la proximité avec les personnels, considérant que le recours au numérique est la règle pour tous !

***Solidaires Finances** considère qu'une action sociale de qualité et efficace est une action sociale qui dispose de véritables moyens humains et financiers permettant de répondre aux besoins des agents en terme de logement, de garde d'enfants, de restauration, de loisirs, sans oublier la mise en place d'un véritable plan de dépendance pour nos aînés, et revendique :*

Logement
• La reprise des réservations interministérielles de logement dans les régions, notamment pour celles à forte tension immobilière.
• Que l'État investisse dans la construction de nouveaux logements ou dans la rénovation d'immeubles anciens.

Famille
• Une politique volontariste et cohérente de réservations de places en crèche ou de créations de crèches inter-ministérielles.
• La revalorisation des aides afin de permettre aux agents ayant de modestes revenus de pouvoir partir en vacances.

Restauration
• Un abondement conséquent de la prestation versée aux agents possédant les plus bas indices.
• Le maintien de tous les restaurants administratifs et inter administratifs permettant aux agents de bénéficier de repas de qualité et équilibré à un coût raisonnable.
• Un abondement de la valeur du titre restaurant afin de porter celui-ci à 10 € dont 60 % à la charge de l'employeur.

Crédits d'action locale (CAL)
• La totalité du CAL doit être attribué. La réserve budgétaire de 6 % mise en œuvre est un véritable hold-up.
• Le mode de calcul du CAL doit être revu : le Secrétariat Général utilise un ratio d'une demi-part pour un retraité, et une part pour un actif. La hausse constante du nombre de retraités, particulièrement en province, devient pénalisant lors de l'élaboration des budgets d'action sociale. Il paraît légitime que le ratio soit le même que l'on soit retraité ou actif. Il faut donc revaloriser à une part le ratio pour les retraités dès 2022.

Délégation
*• **Solidaires Finances** réaffirme son opposition à la réorganisation du réseau de l'Action sociale, telle que voulue par le Secrétariat Général. La régionalisation du réseau, plus ou moins rampante, n'est pas la solution. Le risque étant que la proximité ne soit plus qu'un nom !*

Concernant ce CDAS, nous regrettons que les documents relatifs au Cal, ne soient pas tous exploitables en l'état, manque de devis, tableau budgétaire imprécis et erroné.
Les demandes de devis devraient être faites, dans la mesure du possible, plus en amont pour permettre d'avoir des réponses plus tôt.
Nous nous interrogeons sur l'aboutissement des actions prévues en 2022.
Nous en reparlerons à l'examen du CAL.

****

Vos représentants Solidaires Finances :

Françoise BERGERET - Corinne MORIZUR

Pauline MARITANO - Stéphanie PLANET

N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes, questions, idées pour le prochain CDAS.

Solidaires Finances Publiques

Solidaires finances

Avril 2022

L'ACTION SOCIALE : Chaque agent et agente de la DGFiP en bénéficie aujourd'hui. Et demain ?

L'Action sociale à la DGFiP, au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, c'est quoi ?

- l'accès à la restauration, collective ou individuelle (titres-restaurant) ;
- le logement ;
- les prêts et aides au logement ;
- les aides financières ;
- les centres de vacances ;
- les colonies ;
- les crédits locaux des CDAS ;
- le CESU 6/12 ans pour garde d'enfant ;
- les consultations auprès d'assistant·es de service social.

ET SI DEMAIN, L'ACTION SOCIALE DISPARAÎT ?

Chaque agent·e de la DGFiP, du MEFR n'aurait plus droit :

- à l'aide pécuniaire de 3 000 € ou au prêt social de 3 000 €,
- à l'aide pour un logement étudiant,
- aux titres-restaurant,
- à la subvention ministérielle par repas,
- à l'aide à la première installation,
- au prêt équipement du logement,
- au prêt pour l'amélioration de l'habitat,
- à l'aide à l'accès à la propriété,
- au prêt immobilier complémentaire,
- au prêt sinistre immobilier en cas de catastrophe naturelle ou sinistre majeur,
- au prêt pour l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap,
- aux réservations de logements sociaux,
- aux réservations de places en crèche,
- aux colonies de vacances EPAF (Éducation et Plein Air Finances),
- aux séjours en résidence à tarifs sociaux,
- au recours aux conseillers et conseillères en économie sociale et familiale,
- à l'AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières) et restaurants financiers,
- aux crédits d'actions locales (arbre de Noël, sortie, consultations juridiques et psychologiques, gestion de crèches, équipements des coins repas, organisation des colonies pendant les « petites vacances scolaires »,...)...

La place et le rôle de l'Action sociale au sein du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance résultent d'une construction historique ancienne, fruits des rapports de force et de l'action syndicale, pour répondre aux besoins des agentes et agents, qu'ils soient actifs ou pensionnés, et à leurs familles.

Solidaires Finances Publiques, avec sa fédération, Solidaires Finances, se bat contre la destruction programmée de l'Action sociale.

Toutes et tous ensemble, sauvegardons NOTRE Action sociale !